



- Identification du patrimoine bâti et paysager à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier
- Continuités bâties
- Murs et Murets
- Murs surmontés d'une grille
- ▨ Préservation de la cour de la ferme de Maillezais
- Identification et localisation des éléments de paysage et délimitation des secteurs à protéger pour lesquels les travaux non soumis à permis de construire doivent être précédés d'une déclaration préalable
- ▭ Délimitation des secteurs
- Alignement d'arbres
- Arbres isolés ou groupés
- ▭ Les Mares
- Localisation des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quelque soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent
- ▭ Les Mares
- Les fossés et les ruisseaux

Eléments de paysage

Département de l'Essonne

Commune de Torfou

## Plan Local d'Urbanisme

Document graphique du règlement n°5

Patrimoine bâti et éléments de paysage

Echelle 1/2000